



Association
SAS SALON ACTION SANTE
Association Loi 1901
Siège social : 6 Rue de l'étang de Berre
13300 SALON-DE-PROVENCE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025



CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36



Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été transmises, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles qui m'ont été communiquées, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, le cas échéant, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur application.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

A Salon de Provence, le 1^{er} juin 2026,

Gérald RECH

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€

inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia

243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence

820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36



Association
SAS SALON ACTION SANTE
Association Loi 1901
Siège social : 6 Rue de l'étang de Berre
13300 SALON-DE-PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36



Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 5 juillet 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAS SALON ACTION SANTE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposé dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€

Inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia

243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence

820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36



Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€

inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence

820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 1^{er} juin 2026,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	13 227	2 621	10 606	2 276	8 330	365.94
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	15		15	15		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	403		403	403		
	Total I	13 645	2 621	11 024	2 694	8 330	309.18
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 031		8 031	2 104	5 927	281.68
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	20 832		20 832	23 320	2 488	10.67
	Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	503 231		503 231	417 795	85 436	20.45
	Charges constatées d'avance (2)	1 510		1 510	1 317	193	14.67
	Total II	733 604		733 604	644 536	89 069	13.82
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	747 249	2 621	744 628	647 230	97 398	15.05

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

V. Bony

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	390 352	347 333	43 019	12.39
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 316	43 019	17 703	41.15
	Situation nette (sous total)	415 668	390 352	25 316	6.49
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	415 668	390 352	25 316	6.49
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	11 500	11 500		
	Total II	11 500	11 500		
	Provisions pour risques	16 455	17 000	545	3.21
DETTE (I)	Provisions pour charges	22 871	17 324	5 547	32.02
	Total III	39 326	34 324	5 002	14.57
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTE (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 370	979	15 391	NS
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	36 396	21 610	14 785	68.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 708	3 374	334	9.90
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	221 660	185 090	36 570	19.76
	Total IV	278 134	211 054	67 080	31.78
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	744 628	647 230	97 398	15.05

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Attestation de présentation des comptes

Dossier N° 000484 en Euros

CISA EXPERTISE

V. Bay

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	96	132	36	27.27
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	49 698	36 653	13 046	35.59
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	428 654	348 587	80 067	22.97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	545	4 065	3 520	86.59
Utilisations des fonds dédiés		1 500	1 500	100.00
Autres produits	2 152	502	1 650	328.82
Total I	481 146	391 438	89 708	22.92
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	203 168	134 853	68 315	50.66
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 104	942	162	17.21
Salaires et traitements	186 071	152 121	33 950	22.32
Charges sociales	59 878	45 834	14 044	30.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 632	750	882	117.54
Dotations aux provisions	5 547	13 785	8 238	59.76
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	0	2 258	2 258	99.99
Total II	457 401	350 544	106 856	30.48
I - Résultat d'exploitation (I-II)	23 746	40 894	17 148	41.93

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

V. Boep

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	1 571	2 125	554	26.08
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 571	2 125	554	26.08
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 571	2 125	554	26.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	25 316	43 019	17 703	41.15
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	482 717	393 563	89 154	22.65
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	457 401	350 544	106 856	30.48
5. EXCEDENT OU DEFICIT	25 316	43 019	17 703	41.15

V. B. J. J.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	5 592	5 592		
Bénévolat				
TOTAL	5 592	5 592		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	5 592	5 592		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	5 592	5 592		

V. Bocuy.



SALON ACTION SANTE

6 RUE DE ETANG DE BERRE

13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CISA EXPERTISE

95 avenue San Peyres

13540 PUYRICARD

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	4
Tableau de variation des fonds propres	5
Tableau de variation des fonds dédiés	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	9
Rémunération des dirigeants	9
Ventilation de l'effectif moyen	9
Valorisation des contributions volontaires	9
Honoraires des commissaires aux comptes	9

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	10
--	----

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges	10
-----------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

V. B. up

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 744 628.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 481 146.16 Euros et dégageant un excédent de 25 316.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06, obligatoire, est un changement de méthode comptable.

Il n'a pas d'impact financièrement "quantifiable" mais donne une présentation différente des comptes.

Ainsi il n'y a plus de transfert de charges pas plus que de résultat exceptionnel sur 2025.

V. Boup

61

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1/ Description de l'activité de l'association et de ses moyens :

L'association SALON ACTION SANTE a pour objectif la promotion de la santé en regroupant les compétences publiques ou privées et associatives du pays Salonais.

Les moyens mis en oeuvre pour atteindre cet objectif sont :

- la création et la gestion d'un centre de promotion de la santé qui apportera une formation et permettra une réflexion sur tous les problèmes de santé publique en utilisant tous les moyens possibles, qui mena des actions de prévention sur sites en direction de toutes les tranches d'âge et de toutes les catégories socio professionnelles, et qui sera un lieu de dialogue et d'aide aux parents et associations.
- la mise en place et proposition d'actions de formation et de soutien.

Pour réaliser cet objet statutaire, l'association a le soutien de tutelles. Les financements sont assurés par l'ARS, la CAF, le Département, la politique de la Ville, la Ville de Salon de Provence, la Conférence des financeurs CD13 et la Métropole.

2/ Les fonds dédiés d'un montant de 11 500 € se composent de deux éléments :

- 10 000 € de subventions CAF sans justificatifs attributifs au versement
- 1 500 € de subventions REAAP sans justificatifs attributifs au versement.

3/ Les provisions pour risques comprennent :

- 6 455 € de reversement de la subvention ARS 2024 sur le soutien parentalité. Cette provision avait été dotée sur l'exercice 2024 pour un montant de 7 000 €. Elle donnera lieu à un paiement effectif de 6 455 € sur l'exercice 2026. Le mandatement est effectif.
- 10 000 € de subventions CAF sur le projet "la maison des parents" toujours en réflexion.

4/ La provision retraite :

D'un montant inscrit au passif pour 22 871 €, elle s'appuie sur la valeur probable des indemnités à verser et non en référence à la dette actuarielle.

5/ Les produits constatés d'avances :

Ils ont été calculés intégrant les particularités des actions :

- En ce qui concerne les subventions de l'ARS : elles sont affectées au prorata temporis sur les exercices 2025 et 2026 sur le rythme de 4 mois en 2025 et 6 mois en 2026. Au regard de l'état d'avancement des actions, celles identifiées sur le pôle FEPE ont été inscrites en produits constatés d'avances pour la réalité de l'action restant à réaliser en

V. Boug

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2026.

- En ce qui concerne la politique de la Ville : les actions pôle parentalité hors centes sociaux et de Berre, A nos leçons ont donné lieu à des produits constatés d'avances au prorata de 6 mois sur les 10 mois de réalisation de l'action.

- En ce qui concerne la Métropole, l'action cuisine et santé se définit de juin 2025 à juin 2026, les produits constatés d'avances sont répartis 50% de la dotation sur 2026.

- En ce qui concerne la conférence des financeurs CD13, la répartition de l'attribution de 80 000 € intègre une action de 10 mois soit 4 en 2025 et 6 en 2026.

6/ Le régime fiscal :

L'association n'est pas fiscalisée aux impôts commerciaux.
Elle bénéficie des abattements sur la taxe sur les salaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	1 699		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 358		9 962
TOTAL	8 057		9 962
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	403		
TOTAL	418		
TOTAL GENERAL	8 474		9 962



V. Beyne

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			1 699	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 792	11 528	
TOTAL		4 792	13 227	
Autres participations			15	
Prêts, autres immobilisations financières			403	
TOTAL			418	
TOTAL GENERAL		4 792	13 645	

Avec les investissements de l'exercice il a été mis au rebut le matériel obsolète et sorti.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		130	425		555
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 650	1 208	4 792	2 066
TOTAL		5 780	1 632	4 792	2 621
TOTAL GENERAL		5 780	1 632	4 792	2 621
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	425				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 208				
TOTAL	1 632				
TOTAL GENERAL	1 632				

V. Bouy

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	347 333	43 019		0	390 352
Excédent ou déficit de l'exercice	43 019	43 019-	25 316	0-	25 316
Situation nette	390 352		25 316	0-	415 668
TOTAL I	390 352		25 316	0-	415 668



V. Boug

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	11 500						11 500
CAF	10 000						10 000
REAAP	1 500						1 500
TOTAL	11 500						11 500

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

V. B. Boep

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	17 324	5 547			22 871
Autres provisions pour risques et charges	17 000		545		16 455
TOTAL	34 324	5 547	545		39 326
TOTAL GENERAL	34 324	5 547	545		39 326
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 547	545		

22 871 € de provisions retraite et 16 455 € de provisions pour risques.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	403	403	
Autres créances clients	8 031	8 031	
Divers état et autres collectivités publiques	17 500	17 500	
Débiteurs divers	3 332	3 332	
Charges constatées d'avance	1 510	1 510	
TOTAL	30 776	30 776	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 370	16 370		
Personnel et comptes rattachés	12 582	12 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 458	23 458		
Autres impôts taxes et assimilés	356	356		
Autres dettes	3 708	3 708		
Produits constatés d'avance	221 660	221 660		
TOTAL	278 134	278 134		

Les subventions restant à recevoir de 17 500 € ne concernent que les subventions du département avec une attribution tardive.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

 **V. Beaug**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 500
Total	17 500

Subventions restant à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	16 786
Autres dettes	345
Total	17 131

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 510
Total	1 510
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	221 660
Total	221 660

V. Bocey

SV

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ARS	165 330
POLITIQUE DE LA VILLE	110 200
CONFERENCE DES FINANCEURS	53 000
VILLE DE SALON DE PROVENCE	33 000
DEPARTEMENT 13	25 500
CAF	21 624
METROPOLE	10 000
CROIX ROUGE	10 000
Total	428 654

Rémunération des dirigeants

Tous les administrateurs sont bénévoles.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

En individu.

Valorisation des contributions volontaires

Pour les locaux sis 6 Rue de l'Etang de Berre, la mairie de Salon de Provence met à la disposition gratuite de l'association les locaux sur une estimation de loyers et de charges de 5 592 € ttc au titre du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4900 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
22 871 € de provisions pour charges sont inscrites au passif inclus une dotation annuelle
de 5 547 € sur le présent exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Plus de transfert de charges par application du nouveau plan comptable général.

V. Doup.

